REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
POST TENEBRAS LUX

VILLE DE GENÈVE

VERNIER
Une Ville pas Commune

Office de l'urbanisme | Direction des grands projets

GENEVE

VERNIER

Plan directeur de quartier Concorde

PLAN DE SYNTHÈSE

Le plan directeur de quartier comporte un concept énergétique territorial 2011-12 (cf. art. 11 al. 2 de la loi cantonale sur l'énergie, du 18 septembre 1986 – RSG L 2 30) établi le 27 novembre 2011.

Adopté par le Conseil municipal de la ville de Genève le : 25 juin 2013

Adopté par le Conseil municipal de la ville de Vernier le : 25 juin 2013

Approuvé par le Conseil d'Etat le : 25 septembre 2013

Echelle 1/2'500	Date	27.02.2013
	Dessin	GR Arch./urb.
Modifications		
Objets	Date	
Avant-projet enquête technique	14.06.2011	
Projet consultation publique	13.12.2011	
Projet adoption	27.02.2013	

Code alphabétique		
GVE - VRN		
Code Aménagement (commune/quartier)		
167 - 540		
	Plan N°	
	29'816	
CDU		
711.6		

STRUCTURE BÂTI - POTENTIEL CONSTRUCTIBLE ET AFFECTATIONS

	Principes directeurs
Périmètre constructible : potentiels indicatifs sur le plan	E2
Périmètre du Plan de site Cité-jardin d'Aire	A1, A2
Mesures protection contre le bruit	C3
Bâtiment existant / à démolir / à construire	
Bâtiment maintenu (Plan de site)	
Équipement public / projet	A2
Périmètre d'étude	

ESPACES OUVERTS

Axe vert structurant	A1, A2, B4
Maillage vert	A1, A2, B4
Valorisation de la structure paysagère	A1
Espaces ouverts verts existants / à créer (parcs, espaces verts, espaces de transitions, plantages, potagers urbains, cours intérieures)	A1
Espaces ouverts existants / à créer (places de quartier, lieux de rencontre, espaces de jeux, sport urbain)	A2, B4
Espace public mixte (place / préau / parc)	A2, B4
Végétation d'intérêt majeur à conserver	A1
Alignement d'arbres structurant / alignement d'arbres secondaire (ordonnés/aléatoires)	A1
Voie verte de l'agglomération	A1, A2, B4
Parc équipement existant	A1
Boisement existant	A1
Dispositif de gestion des eaux	C2
Couverture voie CFF	A2, A3,B4
Passerelle piétonne à créer	A2, B4
Liaison interquartier à requalifier	A2, B4

DÉPLACEMENTS

Requalification de l'avenue de l'Ain	B2
Halte RER à créer	A3
Stationnement collectif mutualisé	B1
Élargissement de l'avenue d'Aïre de 4m	B2
Liaison mobilité douce majeure existante / à créer	B4
Parcours piéton de quartier, desserte occasionnelle existante / à créer	B4
Zone piétonne (priorité piétons, vélos autorisés)	B1, B4
Arrêt TPG/ supprimé / projeté (Ces propositions sont à vérifier)	B3
Accès au quatier - trafic individuel	B1
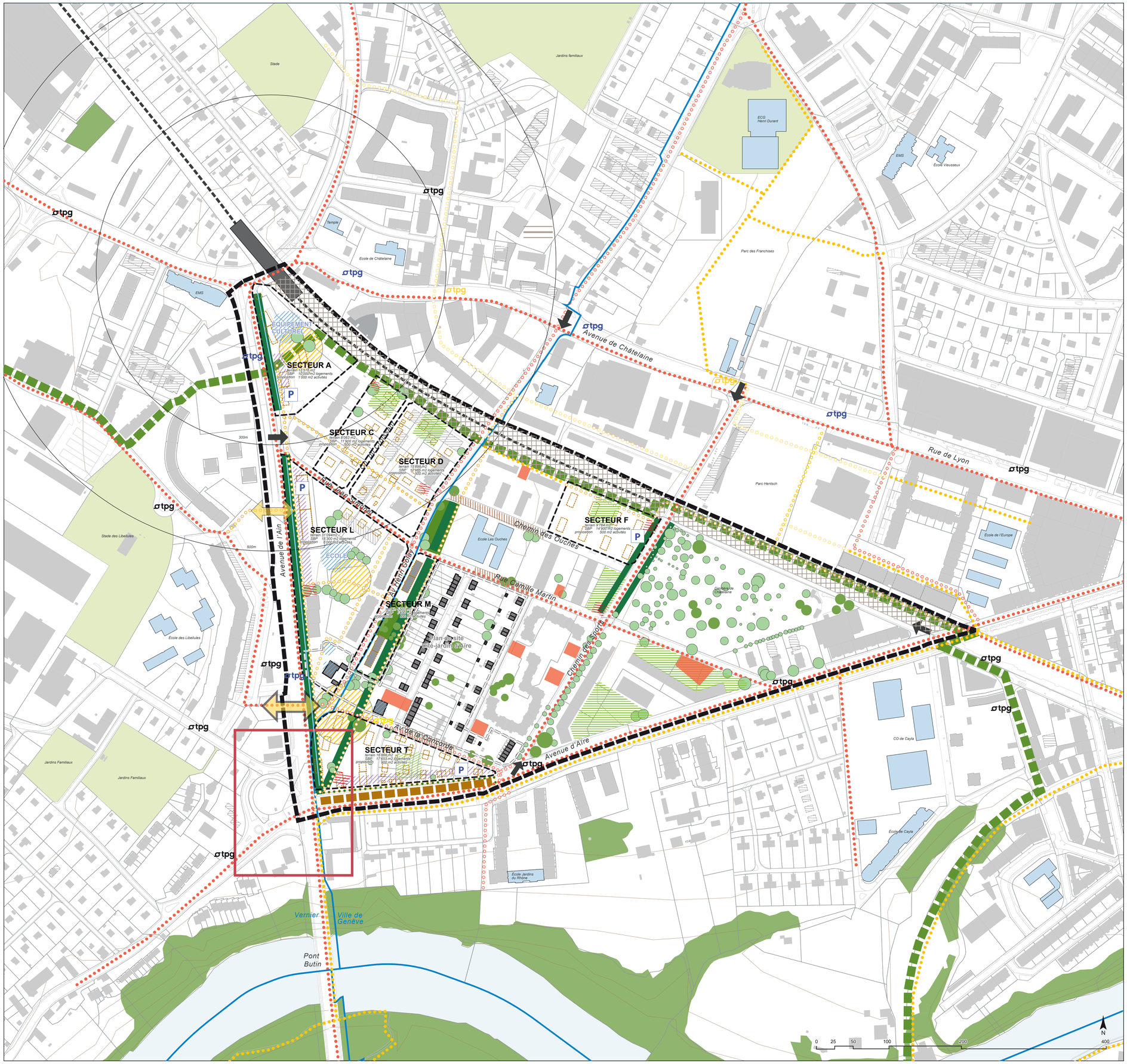
Concernant le concept énergétique, se référer au principe directeur C1